



## AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

### Dispositif adultes-relais Médiation relative à l'emploi

#### 1. Objectifs

Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont plus fortement touchés par le chômage que leurs concitoyens. Ils sont cependant trop souvent absents des circuits traditionnels de l'accompagnement et du recrutement et se marginalisent alors progressivement du marché du travail.

La mise en place de postes adultes-relais dédiés à l'accompagnement des habitants des quartiers, principalement des jeunes, vers le service public de l'emploi (SPE) constitue l'une des réponses à mobiliser.

Ces adultes-relais « médiateurs emploi » pourront notamment faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun de la politique de l'emploi (emploi d'avenir, emplois francs, parcours emploi compétences, alternance, apprentissage, garantie jeune sur les départements pilotes, etc..)

Il est rappelé que la mise en place de ce service de médiation doit se faire principalement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) où :

- il est constaté une baisse de la fréquentation du SPE par les habitants des quartiers prioritaires ;
- le SPE est fortement impliqué. Cette implication doit obligatoirement se traduire par un accord formalisé (missions, modalités de travail en commun, objectifs...) avec les ou l'un des membres du SPE (principalement la mission locale).

#### 2. Missions

Il est attendu des adultes-relais qu'ils participent au repérage des chercheurs d'emploi non connus ou non régulièrement suivis par le SPE afin qu'ils bénéficient de ses modalités d'accompagnement.

Les actions suivantes pourront notamment être mises en œuvre :

- Organisation de permanences ou d'actions d'information sur les offres disponibles en lien avec des structures associatives de proximité ;
- Identification des habitants non suivis par le SPE (par exemple rappel avec l'appui des associations de quartiers, des jeunes référencés par la mission locale ou Pôle emploi mais ne fréquentant plus leurs services, mobilisation des autres acteurs travaillant en lien avec des jeunes ou des adultes, voire visites à domicile, ...)



## AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

- Accompagnement des habitants des QPV dans leurs démarches d'inscription auprès du SPE, de fréquentation des lieux d'accueil et de suivi d'actions d'accompagnement ;
- Identification et orientation de jeunes suivis par les plates-formes de lutte contre le décrochage scolaire ;
- Résolution des conflits éventuels entre le SPE et les habitants ;
- Une attention particulière sera apportée à la mise en œuvre d'actions de prospection ciblées vers le public féminin, en se rendant par exemple dans les lieux que fréquentent les femmes (cours d'alphabétisation...).

### 3. Employeurs potentiels

- Les employeurs potentiels doivent répondre aux critères suivants :
  - o Bonne implantation dans le quartier d'activité de l'adulte-relais
  - o Connaissance des publics cibles et du SPE
  - o Capacité à encadrer l'adulte-relais et lui fournir les conditions matérielles nécessaires à son travail
- Pour chaque territoire, l'opérateur le mieux à même d'appréhender cette fonction sera recherché et ce en veillant à ne pas financer des actions soutenues par ailleurs par le droit commun.
- Des objectifs quantitatifs seront négociés et inscrits dans les conventions signées avec l'employeur (voir indicateurs en infra).
- Les centres sociaux, les régies de quartiers par exemple peuvent être des employeurs potentiels.

### 4. Conditions favorables

- Positionné principalement « hors les murs », l'adulte-relais a vocation à aller au contact direct de la population cible (prioritairement les jeunes non suivis)
- Bonne connaissance du territoire et des partenaires à mobiliser (SPE, associations de quartier...)
- Mobilisation des délégués du préfet pour faciliter le développement de partenariats ainsi que la connaissance de l'action par les acteurs locaux
- Formation à la prise de poste d'adulte-relais en lien avec la direction régionale dans le cadre du plan de professionnalisation des AR
- Formation de l'adulte-relais aux outils disponibles en mission locale et à Pôle emploi (Evaluation en milieu de travail (EMT), actions d'accompagnement, contrats aidés...)

### 5. Indicateurs de suivi

Les indicateurs suivants peuvent être retenus et complétés pour assurer le suivi des missions des adultes-relais. Ils doivent être intégrés aux conventions et des objectifs doivent leur être assignés.

- Evolution du pourcentage et du nombre d'habitants des QPV (suivis par le SPE, particulièrement en mission locale)



## AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

- Nombre de situations conflictuelles, de tensions ou d'incompréhensions entre personnes ou groupes de personnes et le SPE sur lesquels l'adulte-relais est intervenu
- Pourcentage de temps de présence de l'adulte-relais dans l'espace public ou dans d'autres structures et/ou sur son lieu d'accueil par rapport à son temps de travail global.